

Colis solidaire de Noël

Déposez votre colis de Noël solidaire du 15 octobre au 15 novembre 2024.

Vous pouvez déposer vos colis solidaires soigneusement préparés dans des boîtes à chaussures, à l'accueil de la mairie ou au CCAS, pendant leurs horaires d'ouverture.

Chaque colis doit contenir :

- des chaussettes propres,
- du dentifrice, une brosse à dents, un paquet de coton-tiges, du savon (dur ou liquide), des lingettes,
- du chocolat et/ou des confiseries,
- un crayon.

Vous avez également la possibilité d'ajouter des petits mots, des dessins ou d'autres produits comme un bonnet, des gants ou de la nourriture non périssable pour réchauffer le cœur de ceux qui en ont besoin.

Les boîtes doivent rester ouvertes lors de leur remise, pour vérifier que chaque boîte ait le même contenu.

Un emballage cadeau peut être déposé en même temps que la boîte.

Les jeunes adhérents du centre social Christian Janssens AColJAJQ les distribueront lors d'une maraude organisée dans les rues de Lille.

Mairie de La Madeleine

160 rue du Général de Gaulle
59110 La Madeleine
France

[03 20 12 79 79](tel:0320127979)

Du lundi au vendredi : 8h15-12h | 13h30-17h15 Samedi : 8h30-12h (Accueil et état-civil)

mairie@ville-lamadeleine.fr

Centre Communal d'Action Sociale

1 rue des Gantois
59110 La Madeleine
France

[03 20 51 16 98](tel:0320511698)

Lundi de 13h30 à 17h15, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le vendredi de 8h30 à 12h

Le standard téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15

ccas.lamadeleine@gmail.com

Publié le 08 octobre 2024